



## GEMRé

Gratuité pour tous les Engins Motorisés sur l'île de Ré  
1 A, Rue de Rompsay - 17139 Chagnolet  
Tél. 05 46 28 97 48 - [asso.gemre17@yahoo.fr](mailto:asso.gemre17@yahoo.fr) -  
<http://gemre.wifeo.com/>

Communiqué GEMRé du 23 Novembre 2012

### **OMBRES ET LUMIERES par GEMRE**

L'association GEMRE, créée en avril 2012 pour défendre l'accès gratuit à l'Ile de Ré, territoire français comme les autres, révèle cette semaine une contradiction de la classe politique :

#### **Une grande zone d'ombre:**

Le financement des ponts de Charente Maritime (Oléron, Seudre, Martrou et Ré). Pourquoi un péage pour le Pont de Ré jusqu'au 31 12 2011, alors que l'emprunt pour son financement était remboursé depuis 2003 ? Tout simplement parce que celui de Martrou ne l'était pas encore, et ce sont donc les usagers de Ré qui ont fini de payer le Martrou. Ce qui a permis à l'époque, au Conseil Général de dire qu'il avait décidé de rendre ce dernier gratuit !

#### **Une (petite) zone de lumière (naissante):**

J.F. FOUNTAINE, vice Président de la CDA, a pris position, devant une délégation de GEMRE, sur la gratuité du pont de l'Ile de Ré (écotaxe payée par les usagers).

S'il pense nécessaire de conserver sur les 4 mois de haute saison une écotaxe au niveau hivernal actuel pour des raisons écologiques, J.F. Fontaine souhaite la gratuité pour tous les habitants de Charente Maritime toute l'année, et les 8 autres mois pour l'ensemble des usagers du pont.

S. ROYAL, Présidente de la Région Poitou Charentes, va demander à D. Bussereau, Président du Conseil Général de Charente Maritime, la gratuité de passage pour les enfants de Rhétais.

Voici deux pas vers un pont gratuit pour tous, réclamé par GEMRE !

L'association GEMRE se félicite de ces deux premières prises de position publiques, mais continue la mobilisation de tous les usagers. Elle attend toujours, hélas, réponse aux 1022 autres lettres adressées aux élus nationaux, régionaux et locaux...

GEMRE ne réclame que l'application du Code de l'Environnement (article L321-11), qui permet au Conseil Général de dispenser les Charentais Maritimes du paiement de l'écotaxe du Pont pour aller travailler, visiter leur proches, faire vivre l'économie rhétaise,...

**GEMRE continuera de faire entendre sa voix par tous les moyens pour dénoncer ce racket du plus grand nombre (les usagers du pont) au profit d'une minorité (quelques habitants de Ré).**

Pour GEMRé  
Patrick  
GEMRé

Communiqué du 23/11/2012

1/1